



# Bulletin Officiel

N° 5441 Jeudi 14 Septembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE TUNISIE 8

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 9-12

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER 13-17

HANNIBAL LEASE 18-22

SOTUVER 23-28

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI LEASING 29

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -AGE 30

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT - 31

#### COURBE DES TAUX

32

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

#### ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

#### ANNEXE II

##### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- NEW BODY LINE
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -

#### ANNEXE III

##### SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

- NEW BODY LINE

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL Subordonné 2017 »

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

**Marché des titres :** Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

## **Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

### ▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

### ▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE**

**AIR LIQUIDE TUNISIE**

37 rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport – 2035 Ariana

La Société AIR LIQUIDE TUNISIE « ALT » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **13 juin 2017**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **1.139.875 dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **45.595 actions** nouvelles gratuites, de nominal 25 dinars chacune, pour le porter ainsi **de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 1.139.875 de dinars**, par incorporation de 1.135.000 dinars des réserves exonérées et de 4875 dinars à prélever sur le poste « Autres réserves », et l'émission de **45.595 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 25 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente et une (31) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Le capital sera ainsi porté de 35.336.225 dinars à 36.476.100 dinars.

AIR LIQUIDE TUNISIE procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits d'attribution et ce, en vue d'assurer le bouclage exact de l'augmentation susmentionnée

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital ainsi de procéder à la modification corrélative des statuts.

**Jouissance des actions nouvelles**

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

**Cotation en bourse**

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **25 septembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **25 septembre 2017**.

**Prise en charge par la TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du **25 septembre 2017**.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/ P / M 000

**1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réuniones MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3- Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Réunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**« SOTIPAPIER »**

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

**But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

---

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital, intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Décision à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

**But de l'émission :**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

**Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

**Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

**Caractéristiques :**

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

**Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

**Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

**Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

#### **Régime fiscal applicable : Droit commun :**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

## **Marché des titres**

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

#### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de MAC SA [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**La Société Tunisienne de Verrerie  
SOTUVER**

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie  
RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

▪ **Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

▪ **But de l'émission**

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

- Suite -

▪ **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

▪ **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (03) actions nouvelles pour quarante-trois (43) actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du **13/09/2017 au 15/09/2017** inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

▪ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

▪ **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

▪ **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

▪ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

**Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

▪ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

▪ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **5%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

▪ **Marché des titres**

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

▪ **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

▪ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

▪ **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

▪ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560205** » durant la période de souscription préférentielle soit du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

**Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER : Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6<sup>ème</sup> étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**Attijari Leasing**

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé  
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars

**Siège social** : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac  
**RC** : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

Attijari intermédiation, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Attijari Leasing** » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2017** a été réalisée par l'émission de **250 000** actions ordinaires de nominal un (**10**) dinars l'action, avec une prime d'émission de huit (**8**) dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **27 500 000** dinars divisé en **2 750 000 actions** nominatives de nominal dix (**10**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-**

S.A au capital de 170.000.000 DT

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis,

RC : B 187881996, M F : 110F/P/M/000

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'elle a confié la tenue de registre de ses actionnaires, à compter de la journée de bourse du 27/07/2017, à BIATCAPITAL, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers les Jardins du Lac II-1053-Tunis.

Les valeurs mobilières objet de la tenue de registre sont : les actions anciennes, les actions nouvelles gratuites, les actions nouvelles souscrites, les droits rattachés et les emprunts obligataires.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 14 SEPTEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,302%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,347%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,392%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,437%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,458%	999,170
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,482%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,527%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,708%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,842%	996,415
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,911%	931,351
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,018%	992,436
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,413%	979,749
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,700%	967,393
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,806%	968,987
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,099
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,319
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,138
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	934,752
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,069
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,133
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	931,554
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,441
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	923,675
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,330
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,115
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%		917,431
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,706
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,695

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,018	169,034		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,313	114,326		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,842	97,853		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,058	15,060		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,092	110,104		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,547	1,549		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,339	108,415		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,143	41,147		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,667	55,672		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,302	118,445		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	114,156	114,296		
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	141,324	141,776		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	523,281	524,481		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,680	120,118		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,451	131,199		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,600	140,905		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,255	122,633		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	109,012	109,216		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	158,130	158,325		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	95,106	94,959		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,977	100,002		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	154,520	154,752		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	135,941	136,027		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,390	103,397		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,796	103,850		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,833	21,873		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 304,846	2 303,195		
28 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
29 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	123,025	122,962		
30 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,492	153,696		
31 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	168,440	167,865		
32 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,361	17,266		
33 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ****	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En dissolution	En dissolution		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 303,114	5 296,180		
35 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,701	2,693		
36 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,323	2,319		
37 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,244	1,237		
38 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,110	1,109		
39 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,129	1,127		
40 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,132	1,128		
41 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	119,371	119,037		
42 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,313	119,298		
43 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	100,988	100,135		
44 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,632	10,648		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
45 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,872	106,883
46 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,056	102,066
47 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,047	104,058
48 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,266	101,277
49 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,939	102,951
50 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,073	106,084
51 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,441	103,454
52 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,801	100,818
53 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,770	102,842
54 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,189	101,199
55 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,029	103,040
56 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,377	102,388
57 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,633	105,645
58 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,941	103,959
59 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,924	102,933
60 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,580	101,591
61 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,164	103,233
62 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,551	101,564
63 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,787	102,798
64 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,280	104,289
65 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,681	101,693
66 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,805	101,816
67 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,277	104,286
68 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,417	101,426

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,498	10,499
70	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,527	102,539
71	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,887	102,900
72	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,860	103,870
73	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,315	10,316
SICAV MIXTES								
74	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	59,532	59,594
75	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
76	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
77	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	103,094	103,453
78	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,578	17,565
79	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	298,917	299,706
80	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,809	29,819
81	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 350,868	2 352,917
82	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,671	71,781
83	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,542	54,564
84	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,728	106,017
85	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,519	93,034
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,918	10,908
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,760	11,782
88	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,582	14,624
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	13,044	13,080
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	14,043	14,080
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,269	12,296
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	149,952	150,354
93	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,892	142,094
94	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,296	9,290
95	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,905	104,559
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,599	87,765
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,647	89,838
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,684	96,823
99	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,996	99,450
100	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,797	96,792
101	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,468	10,454
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	106,357	106,176
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	151,535	150,893
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,632	107,729
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	106,536	106,708
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	209,608	209,801
108	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	187,918	187,842
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,248	158,229
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,835	22,843
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,680	144,029
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,312	122,689
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 116,451	9 033,386
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,864	81,985
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1003,410	1005,349
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5717,205	5687,604
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5082,311	5076,467
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,540	100,614
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	115,101	114,897
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
122	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 986,925	10 941,625

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

\*\*\*\* FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SOCIETE NEW BODY LINE**

*SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE*

La Société New Body Line -, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés du rapport d'examen limité du commissaire aux comptes Mr Kaïs BOUHAJJA.

**BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 30-06-2017**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>30-06-2017</b>	<b>30-06-2016</b>	<b>31-12-2016</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>				
Immobilisations Incorporelles		179 830	179 830	179 830
Amortissements		(148 249)	(108 081)	(123 143)
	<b>1</b>	<b>31 581</b>	<b>71 749</b>	<b>56 687</b>
Immobilisations Corporelles		4 188 161	4 112 123	4 118 562
Amortissements		(2 541 997)	(2 228 941)	(2 384 793)
	<b>2</b>	<b>1 646 164</b>	<b>1 883 182</b>	<b>1 733 769</b>
Immobilisations financières		0	0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>1 677 745</b>	<b>1 954 931</b>	<b>1 790 456</b>
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>1 677 745</u></b>	<b><u>1 954 931</u></b>	<b><u>1 790 456</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>				
Stocks	<b>3</b>	1 610 143	1 442 017	1 378 690
provision		(74 889)	(109 032)	(58 587)
		<b><u>1 535 254</u></b>	<b><u>1 332 985</u></b>	<b><u>1 320 103</u></b>
Clients et comptes rattachés		1 785 737	1 623 729	1 335 905
Provisions clients et comptes rattachés		0	(96 224)	(96 224)
	<b>4</b>	<b><u>1 785 737</u></b>	<b><u>1 527 505</u></b>	<b><u>1 239 681</u></b>
Autres actifs courants		196 605	179 715	91 538
Provisions des autres actifs courant		(13 700)	(13 700)	(13 700)
	<b>5</b>	<b><u>182 905</u></b>	<b><u>166 015</u></b>	<b><u>77 838</u></b>
Placements et autres actifs financiers	<b>6</b>	8 159 990	7 541 779	6 109 075
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>7</b>	850 928	677 871	2 239 960
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>12 514 814</u></b>	<b><u>11 246 155</u></b>	<b><u>10 986 657</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>14 192 559</b>	<b>13 201 086</b>	<b>12 777 113</b>

**NEW BODY LINE S.A.**  
**BILAN (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 30-06-2017**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>30-06-2017</b>	<b>30-06-2016</b>	<b>31-12-2016</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>				
Capital social		3 864 000	3 864 000	3 864 000
Autres capitaux propres		142 709	172 275	156 047
Réserves		1 701 542	1 702 388	1 702 388
Prime d'émission		4 720 600	4 720 600	4 720 600
Avoir des Actionnaires		(246 193)	(158 622)	(203 837)
Autres compléments d'apport		36 069	36 069	36 069
Résultat reporté		0	10 620	10 620
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>	<b>8</b>	<b><u>10 218 727</u></b>	<b><u>10 347 330</u></b>	<b><u>10 285 887</u></b>
Résultat de l'exercice		1 233 592	992 005	1 418 214
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>11 452 319</u></b>	<b><u>11 339 335</u></b>	<b><u>11 704 101</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>				
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts		0	0	0
provision		0	0	0
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	364 239	398 479	379 744
Autres passifs courants	<b>10</b>	2 376 001	1 463 272	693 268
Concours bancaires et Autres passifs financiers		0	0	0
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>2 740 240</b>	<b>1 861 751</b>	<b>1 073 012</b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>2 740 240</u></b>	<b><u>1 861 751</u></b>	<b><u>1 073 012</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>14 192 559</b>	<b>13 201 086</b>	<b>12 777 113</b>

**NEW BODY LINE S.A.**  
**ETAT DE RESULTAT (EXPRIME EN DINARS) ARRETE AU 30-06-2017**

LIBELLE	Notes	30-06-2017	30-06-2016	31-12-2016
<b><u>EXPLOITATION</u></b>				
<b>Produits d'exploitation</b>				
Revenus	<b>11</b>	3 044 779	3 337 510	5 808 108
Autres produits d'exploitation		24 006	15 424	32 111
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>3 068 785</b>	<b>3 352 934</b>	<b>5 840 219</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Variations stocks produits finis & encours		129 340	8 215	(140 131)
Achats d'approvisionnements consommés	<b>12</b>	(1 110 358)	(1 282 255)	(2 048 229)
Charges de personnel	<b>13</b>	(896 287)	(906 133)	(1 741 770)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>14</b>	(205 046)	(293 842)	(414 310)
Reprise sur provision		102 658	0	0
Autres charges d'exploitation	<b>15</b>	(204 962)	(202 574)	(433 886)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(2 184 655)</b>	<b>(2 676 589)</b>	<b>(4 778 326)</b>
<b><u>RESULTAT D' EXPLOITATION</u></b>		<b><u>884 130</u></b>	<b><u>676 345</u></b>	<b><u>1 061 893</u></b>
-				
Charges financières nettes	<b>16</b>	346 450	255 158	231 518
Autres pertes ordinaires		(96 226)	(328)	(783)
Produits des placements	<b>17</b>	220 159	160 594	377 550
Autres gains ordinaires		0	0	0
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 354 513</u></b>	<b><u>1 091 769</u></b>	<b><u>1 670 178</u></b>
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>				
-				
Impôt sur les bénéfices		(120 921)	(99 764)	(145 987)
Contribution conjoncturelle		0	0	(105 977)
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 233 592</u></b>	<b><u>992 005</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>
<b><u>APRES IMPOT</u></b>				
Eléments extraordinaires				
<b><u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u></b>		<b><u>1 233 592</u></b>	<b><u>992 005</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
		0	0	0
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>1 233 592</u></b>	<b><u>992 005</u></b>	<b><u>1 418 214</u></b>

**NBL**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1er Janvier au 30 juin 2017**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

<b>LIBELLE</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 233 592</b>	<b>992 005</b>	<b>1 418 214</b>
<b>Ajustements</b>	<b>(122 427)</b>	<b>1 045 640</b>	<b>1 527 285</b>
Amortissements & provisions	102 387	293 842	414 310
Variation des stocks	(231 453)	5 950	69 277
Variation des clients et autres créances	(449 832)	353 453	729 189
Variation des fournisseurs et autres dettes	1 667 227	1 119 728	341 608
Variation autres dettes	(105 067)	0	0
Variation autres actifs courants	(13 338)	0	(265)
Quote part subvention d'investissement	0	(15 081)	(31 309)
Plus value sur cessions d'immobilisation	0	0	0
Transfert de charge	0	0	0
Plus value sur titres SICAV	0	0	0
Avoir sur cession immobilisation	0	0	0
Dividendes non réglés	(1 430 396)	(934 516)	(716)
Incidence de variation de taux de change	338 045	222 264	5 191
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à ) l'exploitation</b>	<b>1 111 165</b>	<b>2 037 645</b>	<b>2 945 500</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	(79 551)	(58 822)	(47 466)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corp. et Inc.	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 050 914)	(5 851 038)	(4 424 537)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>(2 130 465)</b>	<b>(5 909 860)</b>	<b>(4 472 003)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant de l'augmentation du capital	0	0	0
Décaissement pour acquisition des actions propres	0		(139 048)
Dividendes et autres distributions	0	(793 666)	(1 749 949)
Encaissement subvention d'investissement	10 670	0	802
Remboursement d'emprunt	0	0	
Décaissement lié au rachat des actions	(42 356)	(93 833)	
Encaissement lié au rachat des actions	0	0	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(31 686)</b>	<b>(887 499)</b>	<b>(1 888 195)</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</b>	<b>(338 045)</b>	<b>(222 264)</b>	<b>(5 191)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(1 389 031)</b>	<b>(4 981 978)</b>	<b>(3 419 889)</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>	<b>2 239 960</b>	<b>5 659 849</b>	<b>5 659 849</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>850 929</b>	<b>677 871</b>	<b>2 239 960</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 juin 2017

### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET REFERENTIEL COMPTABLE

La société « NEW BODY LINE. SA » est une société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital de 3 864 000 DT. Elle a été créée en novembre 2000. Elle a pour objet la conception, le développement, le tricotage, la confection et la commercialisation de tout genre de vêtements.

Les états financiers de la société « NEW BODY LINE. SA » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de la Société « NEW BODY LINE. SA » sont élaborés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Unité monétaire :

Les états financiers de la société « NEW BODY LINE. SA » ont été arrêtés en Dinars Tunisiens.

#### Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leurs durées de vies estimées selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Logiciels	33%
Matériel industriel principal et auxiliaire	10%
Outillages industriels	20%
Installations générales, agencements et aménagements	10%
Matériels informatiques acquis avant novembre 2003	15%
Matériels informatiques acquis après novembre 2003	33%
Mobiliers et matériels de bureaux	10%
Autres mobiliers	10%

#### La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode FIFO. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui est déterminé par l'application d'une décote de 25% sur le prix de vente.
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de la fabrication. Ce cout est déterminé en appliquant un pourcentage, traduisant le degré d'avancement dans le cycle de production, au cout de production déterminé comme précisé ci-dessus.

#### Evaluation des placements à l'inventaire:

A la date de clôture, Les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

#### Réalisation des revenus et rattachement des charges :

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation. Les charges qui ont concouru à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

#### Comptabilisations des opérations en monnaies étrangères

La société ne dispose pas d'éléments monétaires à long terme détenus en monnaies étrangères. De ce fait aucun flux n'est inscrit en écart de conversion au bilan.

Pour les autres éléments monétaires libellés en monnaies étrangères :

- les créances clients ainsi que les comptes de trésoreries sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.
- les passifs libellés en monnaies étrangères n'ayant de couverture de change sont convertis au taux de clôture à la fin de l'exercice.

#### Comptabilité d'engagements :

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte en comptabilité dès qu'ils se produisent et non pas au moment des encaissements ou des paiements.

#### L'impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles prévus par le code des avantages fiscaux pour le régime totalement exportateur. La méthode de constatation de la charge d'impôt sur les sociétés est celle de l'impôt exigible.

### **3. NOTES SUR LE BILAN**

*(Les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)*

#### **Note 1 : Immobilisations incorporelles**

Le solde net des immobilisations incorporelles totalise au 30 juin 2017 un montant de 31 581 DT contre 56 687 DT au 31 décembre 2016. Ces comptes se détaillent comme Suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Logiciels	34 235	34 235	34 235
Site WEB	5 000	5 000	5 000
Concessions de marques, brevets, licences, marques	140 595	140 595	140 595
<b>Total</b>	<b>179 830</b>	<b>179 830</b>	<b>179 830</b>
Moins : Amortissements	(148 249)	(108 081)	(123 143)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>31 581</b>	<b>71 749</b>	<b>56 687</b>

Voir en Annexe le tableau d'amortissement des immobilisations.

## Note 2 : Immobilisations corporelles

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2017 à 1 646 164 DT contre 1 733 769 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<i>juin-17</i>	<i>juin-16</i>	<i>déc.-16</i>
Installation générales, agencements et aménagements de construction	337 251	331 631	337 251
Matériel industriel principal	2 819 218	2 819 217	2 819 218
Matériel industriel auxiliaire	423 940	384 940	384 939
Matériel laboratoire	40 958	40 958	40 958
Outillages industriels	3 539	3 539	3 539
Matériel de transport	32 547	32 547	32 547
Installation générales, agencements et aménagements divers	393 160	393 160	393 160
Mobilier et matériel de bureau	107 505	106 131	106 950
Immobilisation encours	30 043	0	0
<b>Total</b>	<b>4 188 161</b>	<b>4 112 123</b>	<b>4 118 562</b>
Moins : Amortissements	(2 541 997)	(2 228 941)	(2 384 793)
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>1 646 164</b>	<b>1 883 182</b>	<b>1 733 769</b>

Voir en Annexe le tableau d'amortissement des immobilisations.

## Note 3 : Stocks

Le solde des comptes stocks s'élève à 1 535 254 DT au 30 juin 2017 contre 1 320 103 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<i>juin-17</i>	<i>juin-16</i>	<i>déc.-16</i>
Matières premières atelier tricotage	497 317	486 034	484 751
Matières premières atelier confection	81 987	55 864	68 172
Matières premières atelier finissage	115 712	84 171	79 275
Matières premières atelier teinture	92 479	77 720	55 094
Emballages	0	780	0
Produits intermédiaires	357 792	285 264	222 453
Produits Finis Export	114 608	98 848	183 604
Produits Finis marché local	62 997	48 305	0
Matières pièces de rechange	226 258	122 053	224 348
Stock en transit	60 993	182 978	60 993
<b>TOTAL</b>	<b>1 610 143</b>	<b>1 442 017</b>	<b>1 378 690</b>
Moins : Provisions	(74 889)	(109 032)	(58 587)
<b>Solde net</b>	<b>1 535 254</b>	<b>1 332 985</b>	<b>1 320 103</b>

#### Note 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2017 à 1 785 737 DT contre 1 239 681 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Clients locaux	62 920	49 963	95 631
Clients, étrangers	1 722 817	1 477 542	1 144 050
Clients douteux	0	96 224	96 224
<b>Total</b>	<b>1 785 737</b>	<b>1 623 729</b>	<b>1 335 905</b>
Moins : Provisions	0	(96 224)	(96 224)
<b>Solde net</b>	<b>1 785 737</b>	<b>1 527 505</b>	<b>1 239 681</b>

#### Note 5 : Autres actifs courants

Le solde net des autres actifs courants s'élève à 182 905 DT au 30 juin 2017 contre 77 838 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Frs- Avance & Acompte	46 567	34 331	30 965
Personnel-Avance & acompte	1 239	3 259	824
Etat, IS à reporter	10 074	4 849	53 870
Etat acomptes provisionnels et Retenue à la source	127 614	118 500	0
Charges constatées d'avance	5 360	4 940	0
Crédit TVA à reporter	5 751	11 806	5 879
Débiteurs divers	0	2 030	0
<b>Total</b>	<b>196 605</b>	<b>179 715</b>	<b>91 538</b>
Moins : Provisions	(13 700)	(13 700)	(13 700)
<b>Total</b>	<b>182 905</b>	<b>166 015</b>	<b>77 838</b>

#### Note 6 : Placements et actifs financiers :

Le solde net des placements et autres actifs financiers s'élève à 8 159 990 DT au 30 juin 2017 contre un solde de 6 109 075 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Billet de trésorerie	3 650 000	5 350 000	5 300 000
Titres SICAV EL HIFADTH	9 990	2 191 779	323 055
Autres placements courants	4 500 000	0	486 020
<b>Total</b>	<b>8 159 990</b>	<b>7 541 779</b>	<b>6 109 075</b>

**Note 7 : Liquidités & équivalent de liquidités :**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 30 juin 2017 à 850 928 DT contre 2 239 960 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
UBCI Dinars	1 208	6 962	2 005
UBCI 2 Dinars	2 388	1 606	8 993
UBCI EURO	1 648	283 215	16 344
TSI	502 140	81 357	40 310
BIAT Dinars	28 788	56 608	145 576
BIAT Euro	224 067	244 725	2 026 496
AMEN BANK Dinars	86 339	0	0
CAISSE	4 350	3 398	236
<b>Total</b>	<b>850 928</b>	<b>677 871</b>	<b>2 239 960</b>

**Note 8 : Capitaux propres**

Le solde des capitaux propres avant résultat s'élève, au 30 juin 2017 à 10 218 727 DT contre 10 285 887 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Capital social	3 864 000	3 864 000	3 864 000
Autres capitaux propres	142 709	172 275	156 047
Réserves	1 701 542	1 702 388	1 702 388
Avoir des actionnaires	(246 193)	(158 622)	(203 837)
Autres compléments d'apport	36 069	36 069	36 069
Prime d'émission	4 720 600	4 720 600	4 720 600
Résultat Reporté	0	10 620	10 620
<b>Total</b>	<b>10 218 727</b>	<b>10 347 330</b>	<b>10 285 887</b>

*Voir en annexe le tableau de variation des capitaux propres.*

**Note 9 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde des comptes fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2017 à 364 239 DT contre 379 744 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Fournisseurs locaux	62 808	43 287	46 627
Fournisseurs étrangers	279 533	334 320	316 395
Fournisseurs factures non encore parvenues	21 898	20 872	16 722
<b>Total</b>	<b>364 239</b>	<b>398 479</b>	<b>379 744</b>

#### **Note 10 : Autres passifs courants**

Le solde des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2017 à 2 376 001 DT contre 693 268 DT au 31 décembre 2016, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Personnel Rémunérations dues	70 756	56 025	159 562
PDG Rémunérations dues	25 012	15 013	25 013
Personnel -opposition salaires	171	171	172
Dettes provisionnées / congés payés	78 259	86 469	45 721
R/S sur Paie	7 929	7 726	17 811
R/S sur marché	412	561	444
R/S sur honoraires	594	67	107
R/S loyer	2 295	493	495
Impot à liquider	120 921	99 764	105 976
Autres taxes sur CA ( TCL)	731	890	516
Autres taxes sur CA ( Timbre+fodec)	159	84	45
CNSS	72 724	85 870	97 822
Dividendes à distribuer	1 430 396	934 516	716
Charges à payer	230 849	38 475	85 715
Intérêts perçus d'avance	333 940	134 107	147 010
Clients avances & acomptes	853	3 041	6 143
<b>Total</b>	<b>2 376 001</b>	<b>1 463 272</b>	<b>693 268</b>

#### **4. Notes sur l'état de résultat**

##### **Note 11 : Revenus**

Les revenus se sont élevés au 30 juin 2017 à 3 044 779 DT contre 3 337 510 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Lingerie femme	732 595	634 480	1 041 833
Lingerie homme	41 675	26 751	86 196
Lingerie Intelligente	2 270 509	2 676 279	4 680 079
<b>SOLDE</b>	<b>3 044 779</b>	<b>3 337 510</b>	<b>5 808 108</b>

### Note 12 : Achats d'approvisionnement consommés

Les achats d'approvisionnement et de matières premières se sont élevés au 30 juin 2017 à 1 110 358 DT contre 1 282 255 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Achat stocké tricotage	723 765	724 376	1 165 518
Achat stocké confection	108 353	124 542	205 255
Achat stocké Accessoires emballages	71 976	95 533	191 217
Achat stocké teinture	135 062	174 163	258 635
Autres approvisionnements	57 942	34 036	83 071
Variations de stocks de marchandises	(102 113)	14 165	(71 633)
Achats non stockés	115 373	119 243	216 166
RRR Obtenues Achats	0	(3 803)	0
<b>SOLDE</b>	<b>1 110 358</b>	<b>1 282 255</b>	<b>2 048 229</b>

### Note 13 : Charges de personnel

Les charges du personnel se sont élevées à 896 287 DT au 30 juin 2017 contre 906 133 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Salaires et compléments de salaire	655 165	696 836	1 289 711
Congés payés	41 293	46 429	78 421
Charges patronales	96 930	105 658	221 072
Autres charges de Personnel	102 899	57 210	152 566
<b>SOLDE</b>	<b>896 287</b>	<b>906 133</b>	<b>1 741 770</b>

### Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 30 juin 2017 à 205 046 DT contre 293 842 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Dotations aux amortissements	182 309	184 811	355 723
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	22 737	109 031	58 587
<b>SOLDE</b>	<b>205 046</b>	<b>293 842</b>	<b>414 310</b>

### Note 15 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30 juin 2017 à 204 962 DT contre 202 574 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Services extérieurs	83 802	61 578	132 191
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 466	42 379	108 186
Jetons de présence	5 625	3 125	11 250
Transport sur vente	22 109	32 083	59 600
Missions et réceptions	38 844	47 877	84 203
Frais postaux et télécommunication	6 912	5 300	13 318
Commissions et frais bancaires	3 863	3 969	8 382
Impôt et taxes	4 341	5 263	7 756
Dons	0	1 000	9 000
<b>SOLDE</b>	<b>204 962</b>	<b>202 574</b>	<b>433 886</b>

### Note 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 30 juin 2017 à 346 450 DT contre 255 158 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Intérêts	0	0	5 006
Pertes de changes	25 667	15 946	(14 451)
Gain de changes	(363 713)	(262 577)	13 993
Escompte obtenus	543	486	1 517
Escompte Accordé	(8 947)	(9 013)	(237 583)
<b>SOLDE</b>	<b>(346 450)</b>	<b>(255 158)</b>	<b>(231 518)</b>

### Note 17 : Produits des placements

Les produits de placements se sont élevées au 30 juin 2017 à 220 159 DT contre 160 594 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>juin-17</b>	<b>juin-16</b>	<b>déc.-16</b>
Revenus des billets de trésorerie	228 656	138 238	336 421
Revenus des capitaux mobiliers	512	22 356	60 629
Moins-value sur placement	(9 009)	0	(19 500)
<b>SOLDE</b>	<b>220 159</b>	<b>160 594</b>	<b>377 550</b>

## 5. Décompte fiscal

### Exercice 2017

#### Note : Détermination résultat fiscal

<b>Bénéfice comptable avant impôt 30/06/2017:</b>		<b>1 354 513</b>
Réintégration des provisions pour dépréciation stock		22 737
Réintégration pertes de changes non réalisées		25 667
Réintégration timbre de voyage		120
Réintégration Commissions et honoraires non portés sur la D.Emp.		0
Réintégration gain de changes N-1		262 577
Réintégration RRR Accordés non portés sur la D.Emp.		0
Déductions gains de changes		-363 713
Déduction reprise sur provisions		-102 659
Déduction + valeur titre SICAV		-13 378
Déductions pertes de changes N-1		-15 946
<b>Bénéfice fiscal après déductions et réintégration :</b>		<b>1 169 918</b>
<b>Dégrevement Fiscale</b>		<b>0</b>
<b>Bénéfice fiscal après dégrèvement fiscal :</b>		<b>1 169 918</b>
CA Export	96,641%	2 942 513
CA LOCAL	3,359%	102 266
<b>Bénéfice fiscal après dégrèvement Fiscale :</b>		<b>1 169 918</b>
<b>Bénifce provenant de l'export</b>		<b>1 130 624</b>
<b>Impot au titre du bénifce provenant de l'export 10%</b>		<b>113 062</b>
<b>Bénifce hors export</b>		<b>39 294</b>
<b>Impot au titre du bénifce provenant de l'activité locale 20%</b>		<b>7 859</b>
<b>Impôt Société</b>		<b>120 921</b>
Minimum d'impôt 0,1 %	2 943	
Minimum d'impôt critère CA local TTC 0,2 %	241	
	3 184	
<b>Impot société dû 30-06-2017</b>		<b>120 921</b>

## 6. Informations sur les parties liées :

La société New Body Line SA a conclu en 2004 un contrat de location avec M. Nessim REJEB d'un local utilisé en tant qu'usine pour un loyer brut de 5 000 DT par mois.

Ainsi, la charge de la période se rapportant à cette convention s'élève à 30 000 DT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 03/05/2017.

## 7. Annexes

### 1- Tableau des immobilisations incorporelles

Libellé	Valeur Brute				Amortissements				VCN
	VB 31/12/2016	Acquisition	Cession	VB au 30/06/2017	Amortissement cumulé 31/12/2016	Dotation 30/06/2016	Cession	Amortissement cumulé 30/06/2017	
Logiciel	34 235	0	0	34 235	27 756	1 675	0	29 431	4 804
Site Web	5 000	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires.	140 595	0	0	140 595	90 388	23 430	0	113 818	26 777
<b>TOTAL</b>	<b>179 830</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>179 830</b>	<b>123 144</b>	<b>25 105</b>	<b>0</b>	<b>148 249</b>	<b>31 581</b>

### 2- Tableau des immobilisations corporelles

Libellé	Valeur Brute				Amortissements				VCN
	VB 31/12/2016	Acquisition	Reclassement	VB au 30/06/2017	Amortissement cumulé 31/12/2016	Dotation 30/06/2017	Cession	Amortissement cumulé 30/06/2017	
I.A.A Construction	337 251	0	0	337 251	63 296	16 582	0	79 878	257 373
Matériel industriel principal	2 819 218	0	0	2 819 218	1 693 258	103 375	0	1 796 632	1 022 586
Matériel industriel auxiliaire	384 939	39 001	0	423 940	217 356	17 011	0	234 367	189 573
Outillages Industriels	3 539	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
Matériel de transport	32 547	0	0	32 547	24 410	3 255	0	27 666	4 881
Agencement aménagement et installations	393 160	0	0	393 160	290 768	11 303	0	302 071	91 089
Matériel informatique et bureautique	106 950	555	0	107 505	81 819	3 631	0	85 450	22 056
Matériel laboratoire	40 958	0	0	40 958	10 348	2 048	0	12 395	28 563
Immobilisations en cours	0	30 043	0	30 043	0	0	0	0	30 043
<b>TOTAL</b>	<b>4 118 562</b>	<b>69 599</b>	<b>0</b>	<b>4 188 161</b>	<b>2 384 792</b>	<b>157 204</b>	<b>0</b>	<b>2 541 997</b>	<b>1 646 164</b>

### 3- Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Autres capitaux propres	Réserves légalés	Réserves Facultatives	Résultats réporter	Résultat Net	Avoir des actionnaires	Prime d'émission	Autres compléments d'apports	Total
Solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2016	3 864 000	156 047	398 066	1 304 322	10 620	1 418 214	(203 837)	4 720 600	36 069	11 704 101
Affectation de resultat PV AGO			0	1 303 476	(10 620)	(1 418 214)				(125 358)
Subvention d'investissement										0
Amortissement subvention d'investissement		(13 338)								(13 338)
Distribution des dividendes				(1 304 322)						(1 304 322)
Resultat de l'exercice						1 233 592				1 233 592
Rachat des actions propres							(42 356)			(42 356)
Solde des capitaux propres avant affectation au 30/06/2017	3 864 000	142 709	398 066	1 303 476	0	1 233 592	(246 193)	4 720 600	36 069	11 452 319

## 8. Soldes intermédiaires de gestion :

Produits	30/06/2017	30/06/2016	Charges	30/06/2017	30/06/2016	Soldes	30/06/2017	30/06/2016
Revenus et autres produits d'exploitation	3 068 787	3 352 934	Variation des stocks des PF et encours de production	129 340	8 215	<b>Production</b>	3 198 128	3 361 149
Production	3 198 128	3 361 149	Achats consommés	-1 110 359	-1 282 255	<b>Marge sur coût matières</b>	2 087 769	2 078 894
Marge sur coût matières	2 087 769	2 078 894	Autres charges externes	-200 622	-197 311	<b>Valeur ajoutée brute</b>	1 887 147	1 881 583
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>1 887 147</b>	<b>1 881 583</b>	Impôts	-4 342	-5 263	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>986 518</b>	<b>970 187</b>
			Charges de personnel	-896 287	-906 133			
			<b>Total</b>	<b>-900 629</b>	<b>-911 396</b>			
Excédent brut d'exploitation	986 518	970 187	Charges financières	346 449	255 158	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>1 233 592</b>	<b>992 005</b>
Autres produits ordinaires	0	0	Dotations aux amortissements et provisions	-102 388	-293 842			
Produits de placements	220 159	160 594	Autres pertes ordinaires	-96 226	-328			
			Impôt sur le résultat	-120 921	-99 764			
<b>Total</b>	<b>1 206 676</b>	<b>1 130 781</b>	<b>Total</b>	<b>26 914</b>	<b>-138 776</b>			
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	1 233 592	992 005	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	<b>Résultat net après modification comptables</b>	<b>1 233 592</b>	<b>992 005</b>
Effets positif des modifications comptables	0	0						
<b>Total</b>	<b>1 233 592</b>	<b>992 005</b>						

***Rapport d'examen limité sur des informations financières intermédiaires  
Arrêtées au 30 juin 2017***

*Messieurs les actionnaires de la Société  
New Body Line. SA  
13 Rue Ali BALHOUANE, Mahdia*

*Tunis, le 15 Août 2017*

*Messieurs les actionnaires,*

**Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société New Body Line. SA «NBL. SA» au 30 juin 2017 pour la période de six mois se terminant à cette date qui font ressortir des capitaux propres s'élevant à 11 452 319 DT y compris le résultat de la période qui s'élève à 1 233 592 DT. La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Fondement de notre conclusion avec réserve**

La société ne dispose pas d'un système de calcul des coûts analytiques lui permettant de procéder à une évaluation fiable de son stock de produit finis et encours de production en fin de période. La société a évalué ce stock sur la base du prix de vente minoré d'une marge forfaitaire de 25%. Aussi, lors de l'application de cette marge la société se réfère à un prix de vente en euro qu'elle convertit au taux de clôture. Cela induit systématiquement la valorisation du stock par la prise en compte dans la valeur du stock d'un effet de change. Le stock total de produit finis et encours de production de la société New Body Line. SA s'élève au 30 juin 2017 à 535 397 DT.

**Conclusion avec réserve**

Sous réserve de l'incidence sur les états financiers de la situation évoquée dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé, lors de notre examen limité des états financiers intermédiaires de la société «NBL. SA» au 30 juin 2017, de faits qui nous laissent penser que ces derniers ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, la situation financière de la société ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date.

Tunis, le 15 Août 2017

**Le commissaire aux comptes  
Kaïs BOUHAJJA**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

#### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque –STB-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

#### BILAN

Arrêté au 30/06/2017

( En 1000DT )

<u>ACTIF</u>	Notes	30-06-2017	30-06-2016	31-12-2016
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	5.1	296 209	160 913	279 765
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	285 531	282 584	301 566
AC 3 Créances sur la clientèle	5.3	5 830 160	5 475 998	5 557 026
AC 4 Portefeuille titres commercial	5.4	1 080 575	1 029 470	1 066 542
AC 5 Portefeuille d'investissement	5.5	356 233	301 836	354 612
AC 6 Valeurs immobilisées	5.6	101 094	89 314	99 183
AC 7 Autres actifs	5.7	755 002	583 500	620 538
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 704 804</b>	<b>7 923 616</b>	<b>8 279 232</b>
<u>PASSIF</u>				
PA 1 Banque centrale et C.C.P	5.8	1 123 576	432 980	827 873
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	226 491	132 916	83 052
PA 3 Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	5 473 374	5 415 375	5 443 231
PA 4 Emprunts et ressources spéciales	5.11	291 711	398 912	354 291
PA 5 Autres passifs	5.12	840 140	808 215	834 180
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 955 292</b>	<b>7 188 398</b>	<b>7 542 627</b>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
CP1 Capital	5.13	776 875	776 875	776 875
CP2 Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	117 000
CP3 Réserves	5.13	465 389	464 911	465 131
CP4 Actions propres	5.13	-5 509	-5 478	-5 509
CP5 Autres capitaux propres	5.13	37 324	37 324	37 324
CP6 Résultats reportés	5.13	-654 216	-694 734	-694 734
CP7 Résultat de l'exercice	5.13	12 649	39 320	40 518
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>749 512</b>	<b>735 217</b>	<b>736 605</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 704 804</b>	<b>7 923 616</b>	<b>8 279 232</b>

ETAT DE RESULTAT  
Période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017

	<u>Notes</u>	<u>30-06-2017</u>	<u>30-06-2016</u>	<u>31-12-2016</u>	
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>					
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	7.1	198 646	179 942	374 209
PR 2	Commissions	7.2	40 170	32 658	71 548
PR 3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	36 530	34 286	65 634
PR 4	Revenus du portefeuille-titres d'investissement	7.4	9 207	9 290	16 287
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>284 553</b>	<b>256 176</b>	<b>527 677</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>					
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-117 125	-104 003	-214 177
CH 2	Commissions encourues		-1 797	-1 679	-3 919
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			<b>-118 922</b>	<b>-105 682</b>	<b>-218 096</b>
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>			<b>165 630</b>	<b>150 494</b>	<b>309 581</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	-67 381	-41 891	-105 232
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	-3 509	611	-12 186
PR7	Autres produits d'exploitation	7.8	3 175	2 875	6 058
CH6	Frais de personnel	7.9	-65 977	-53 503	-114 219
CH7	Charges générales d'exploitation	7.10	-17 376	-14 631	-33 605
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-3 536	-3 296	-7 253
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>			<b>11 026</b>	<b>40 659</b>	<b>43 144</b>
	- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	2 200	-808	-1 521
	- Impôts sur les sociétés	7.12	-577	-531	-1 100
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>			<b>12 649</b>	<b>39 320</b>	<b>40 523</b>
	- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	-5
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>			<b>12 649</b>	<b>39 320</b>	<b>40 518</b>
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES ( NET D'IMPOT)			0	0	0

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ARRETE AU 30-06-2017**

**(En 1000 DT)**

		30-06-2017	30-06-2016	31-12-2016
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>				
<b>HB 1</b>	<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	1 230 465	1 048 472	1 141 151
<b>HB 2</b>	<b>Crédits documentaires</b>	430 186	335 085	335 555
<b>HB 3</b>	<b>Actifs donnés en garantie</b>			
	<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>6.1</b>	<b>1 660 651</b>	<b>1 476 706</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>				
<b>HB 4</b>	<b>Engagements de financements donnés</b>	149 311	116 341	128 194
<b>HB 5</b>	<b>Engagements sur titres</b>	4 933	2 933	4 933
	<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>6.2</b>	<b>154 244</b>	<b>133 127</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
<b>HB 6</b>	<b>Engagements de financements reçus</b>			
<b>HB 7</b>	<b>Garanties reçues</b>	<b>6.3</b>	1 516 514	1 428 640
				1 418 553

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2017**  
*(Unité : en milliers de dinars)*

	<i>Note</i>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		301 575	260 883	536 672
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-122 162	-102 301	-212 562
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers		26 346	-4 031	-23 137
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-357 148	-196 398	-365 405
Dépôts / Retrait des dépôts de la clientèle		31 249	129 845	160 044
Acquisitions/cessions des titres de placement		-29 590	-294 250	-318 949
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-67 978	-61 501	-114 498
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-142 538	32 553	-6 795
Impôts sur les sociétés payés		-1 668	-1 487	-2 033
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-361 914</b>	<b>-236 686</b>	<b>-346 660</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement		11 064	8 218	16 494
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement		-6 986	-543	-62 981
Acquisitions / cessions des immobilisations		-5 448	-4 561	-18 387
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 371</b>	<b>3 114</b>	<b>-64 874</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>				
Emissions d'actions		0	0	0
Emissions / Remboursements d'emprunts et ressources spéciales		-58 306	-40 966	-87 821
Dividendes versés		0	0	0
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>-58 306</b>	<b>-40 966</b>	<b>-87 821</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-421 591	-274 538	-499 355
Liquidités et équivalents en début de l'exercice		-342 371	156 983	156 984
<b>Liquidités et équivalents en fin de l'exercice</b>	<b>8.4</b>	<b>-763 962</b>	<b>-117 555</b>	<b>-342 371</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## ARRETES AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en mille dinars-mDT)

### 1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque-STB est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'Assemblée Générale Constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875 mille dinars et il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira.

Le réseau de la banque comprend 134 agences et 179 distributeurs Automatique de Billets-DAB.

La structure du capital de la Banque se présente au 30 juin 2017 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
<b>A/Actionnaires Tunisiens</b>	<b>153 376 467</b>	<b>766 882</b>	<b>98.71%</b>
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71.54%
Entreprises publiques	18 408 461	92 042	11.85%
Personnes morales privées	10 533 523	52 668	6.78%
Rachat de la banque de ses titres	679 987	3 400	0.44%
Personnes physiques	12 594 492	62 972	8.11%
<b>B/Actionnaires étrangers</b>	<b>1 998 533</b>	<b>9 993</b>	<b>1.29%</b>
Personnes morales	1 773 277	8 866	1.14%
Personnes physiques	225 256	1 127	0.14%
<b>Total (A+B)</b>	<b>155 375 000</b>	<b>776 875</b>	<b>100.00%</b>

### 2. REFERENTIEL DE L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 30 Juin 2017 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

### 3. BASE DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 \_Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- *Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

- ***Comptabilisation des crédits à la clientèle***

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

- ***Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle***

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat du premier semestre 2017 pour leurs montants rattachés au dit semestre.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement fin du mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classification.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

- ***Comptabilisation des intérêts de retard***

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois, et suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 620.316 mille dinars.

- ***Provisions sur engagements***

- i. Provisions individuelles*

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT n° 91- 24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

• A	: actifs courants	0%
• B1	: actifs nécessitant un suivi particulier	0%
• B2	: actifs incertains	20%
• B3	: actifs préoccupants	50%
• B4	: Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

#### *ii. Provisions collectives*

En application de l'article 10<sup>bis</sup> de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire n°91-24.

Pour la détermination du montant de cette provision, la Banque a retenu la méthodologie référentielle annexée à la circulaire 91-24.

#### *iii. Provisions additionnelles*

En application de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013 la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction des agios réservés, des garanties reçues hors garanties immobilières et des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

#### *iv. Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique*

Certaines entreprises opérant dans le secteur touristique, ont bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015. Les principales mesures prévues par ladite circulaire se présentent comme suit :

- Report des échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017 ;
- Octroi de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont deux années de franchise destinés au financement du besoin en fonds de roulement pour la période allant du 01 juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Le montant de ces crédits ne peut dépasser 10% de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles conformément aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

Ces crédits sont acceptés en contrepartie des opérations de refinancement auprès de la BCT.

- Maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 et gel de l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles.

Pour bénéficier de ces mesures, les entreprises concernées devront présenter une demande accompagnée des états financiers et des justificatifs nécessaires prouvant la baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

Par ailleurs, les mesures exceptionnelles ne concernent pas les entreprises en phase de règlement judiciaire conformément aux dispositions de la loi n° 95-34 du 17/04/1995 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques ou celles ayant des créances bancaires en contentieux.

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2017-05 du 24/07/2017, les mesures exceptionnelles susvisées à l'exception de celles relatives à l'octroi de nouveaux crédits, ont été prorogés pour les échéances de l'année 2017.

### **3.2 \_Comptabilisation du portefeuille titres et des revenus y afférents**

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

#### ***3.2.1 \_Portefeuille d'investissement et revenus y afférents***

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

- ***Titres de participation à caractère durable***

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

- ***Titres d'investissement.***

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

- ***Les titres représentant des participations de financement.***

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

- ***Provisions sur participations***

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

### ***3.2.2\_Portefeuille titre commercial et revenus y afférents***

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

### ***3.3 \_Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes.***

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22 du 17 décembre 1991.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

### **3.4 \_Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.**

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs contractés par la Banque et bénéficiant d'une prise en charge, par Tunis Ré, et la perte de change y découlant sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

Les emprunts en devises dont la « S.T.B » encourt le risque de change sont réévalués à la date d'arrêté aux taux en vigueur à cette date. Les pertes de change latentes sont portées en résultat.

### **3.5 \_Rachats d'actions propres**

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

### **3.6 \_Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.**

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

### **3.7 \_Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
-Mobiliier et matériel de bureau	10 % 15% 20% (*)
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15% 33% (*)
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(\*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

### **3.8 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la Banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles ( six mensualités ) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite.

Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

## **4. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE**

### **4.1 Faits marquants de la période**

#### **4.1.1 Créance de la STB envers la Tunis-Ré :**

Les lignes de crédits extérieurs sont comptabilisées à la date de déblocage au cours de change de l'opération de vente des devises encaissées, ces lignes de crédits font l'objet d'une couverture de change assurée par la compagnie d'assurance Tunis-Ré. A la date d'échéance, les règlements sont comptabilisés au cours d'achat des devises, en effet, Tunis-Ré doit rembourser à la STB la différence entre le cours historique et le cours à la date du remboursement.

Cette différence est constatée au niveau du compte " Différence de change à la charge de l'État ".

Le tableau suivant présente la variation de la créance envers Tunis-Ré :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
Différence de change à la charge de l'État	129 212	5 798	4 457

L'augmentation significative de la créance envers Tunis-Ré s'explique par la constatation d'une différence de change de 127 121 mDT suite au remboursement d'un emprunt syndiqué (emprunt G.S.I).

#### **4.1.2 Garantie de l'État au profit de la Banque Franco-Tunisienne :**

La Banque Franco-Tunisienne détenue par la STB à concurrence de 78.18% a bénéficié de la garantie de l'État à hauteur de 201 Millions de dinars pour le refinancement BCT et 140 Millions de dinars pour l'emprunt accordé par les banques, dont 70 Millions de dinars par la STB.

La garantie de l'État couvre environ 80% du passif de la BFT.

#### **4.1.3 Migration vers le nouveau système d'information :**

Dans le cadre de la refonte de son système d'information, la société Tunisienne de Banque a acquis deux nouvelles applications Carthago-Agence et Carthago-Engagements.

Au 30/06/2017, ces applications sont en production réelle dans les directions régionales de Bizerte et Jendouba.

Le déploiement pour le reste du réseau est prévu avant la fin de l'année 2017.

#### **4.1.4\_Affaire BRUNO POLI**

Affaire engagée contre la banque par Mr BRUNO POLI prétendant avoir déposé auprès de l'ex-BNDT 07 bons de caisse au porteur libellés en Dollars sans préciser la banque émettrice et la date d'échéance en se prévalant d'une copie conforme à l'originale d'une attestation non datée établie au nom personnel d'un ex-employé de la BNDT et sans porter le cachet de la banque.

Un jugement mal fondé a condamné la STB à lui restituer les bons en question ou la valeur équivalente, ce jugement fait l'objet d'un appel en cours. Aucune provision n'a été constatée.

#### **4.2\_EVENTS POST-CLOTURE**

##### **4.2.1\_Départ volontaire à la retraite**

Dans le cadre de son programme de restructuration, la banque a élaboré un plan d'assainissement social.

Par décision de la Commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques (CAREEP) du 30 mai 2017, la banque a été autorisée à procéder à l'assainissement social.

Une circulaire interne en date du 16 Août 2017 a présenté les modalités pratiques de cette opération.

A cet effet, la STB a constaté une provision de l'ordre de 24,4 millions de dinars qui tient compte de l'étalement du coût sur la période de réalisation du plan d'assainissement social.

##### **4.2.2\_Prorogation des mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

La BCT a émis une circulaire n°2017-05 en date du 24 juillet 2017 prévoyant la prorogation des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique objet de la circulaire n°2015-12 à l'exception de l'article 2 de ladite circulaire concernant l'octroi de nouveaux crédits destinés au financement du besoin en fonds de roulement.

En effet, les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances de l'année 2017 des crédits accordés aux entreprises touristiques ayant déjà bénéficiées des mesures de la circulaires 2015-12. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2018.

### **5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN**

#### **5.1\_Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste s'élève 296 209mDT au 30/06/2017 contre 279 765mDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>- Caisse</b>	<b>62 998</b>	<b>53 076</b>	<b>40 710</b>
Caisse en dinars	53 328	47 460	36 167
Caisse en devises	9 670	5 616	4 543
<b>- BCT</b>	<b>233 157</b>	<b>107 833</b>	<b>239 055</b>
BCT dinars	28 770	14 950	15 190
BCT devise	204 387	92 883	223 796
<b>-CCP</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>65</b>
<b>-TGT et Reprise de liquidité</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total en mDT</b>	<b>296 209</b>	<b>160 913</b>	<b>279 765</b>

Les comptes « B.C.T » Dinars présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par ancienneté :

ANTERIORITE	DEBIT BCT	DEBIT STB	CREDIT BCT	CREDIT STB
Moins d'un trimestre	434 644 103	33 506 698	286 925 424	166 683 570
Plus d'un trimestre	15 166 413	22 009 570	25 250 385	7 584 520
Plus d'un semestre	12 428 547	25 264 669	29 869 430	6 014 063
Plus d'un an	69 525 152	55 290 671	54 304 342	56 495 548
<b>TOTAL</b>	<b>531 764 215</b>	<b>136 071 608</b>	<b>396 349 581</b>	<b>236 777 701</b>

Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEVISE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
AED	-	-	257 103	-	257 103	-	0,6581	169 189	-
	-	-	-	-	-	-	0,6581	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,6581	-	-
	-	191	21 350	52 950	21 350	53 141	0,6581	14 050	34 970
	-	<b>191</b>	<b>278 453</b>	<b>52 950</b>	<b>278 453</b>	<b>53 141</b>		<b>183 239</b>	<b>34 970</b>
CAD	-	-	-	269 680	-	269 680	1,8643	-	502 765
	1 717	-	-	28	1 717	28	1,8643	3 202	52
	20	-	4 145	-	4 165	-	1,8643	7 764	-
	51 007	1 146	5 682	20 003	56 688	21 150	1,8643	105 684	39 429
	<b>52 744</b>	<b>1 146</b>	<b>9 826</b>	<b>289 712</b>	<b>62 570</b>	<b>290 858</b>		<b>116 650</b>	<b>542 246</b>
CHF	-	-	-	283	-	283	2,5264	-	714
	-	-	-	-	-	-	2,5264	-	-
	-	-	-	-	-	-	2,5264	-	-
	744	1 325	49 657	1 191	50 402	2 516	2,5264	127 333	6 357
	<b>744</b>	<b>1 325</b>	<b>49 657</b>	<b>1 474</b>	<b>50 402</b>	<b>2 799</b>		<b>127 333</b>	<b>7 072</b>
DKK	-	-	-	-	-	-	0,3713	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,3713	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,3713	-	-
	-	101	-	500	-	601	0,3713	-	223
	-	<b>101</b>	-	<b>500</b>	-	<b>601</b>		-	<b>223</b>
DZD	-	-	-	-	-	-	0,0224	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,0224	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,0224	-	-
	-	-	4 000	460 720	4 000	460 720	0,0224	90	10 325
	-	-	<b>4 000</b>	<b>460 720</b>	<b>4 000</b>	<b>460 720</b>		<b>90</b>	<b>10 325</b>
EUR	4 156 494	501 251	2 907 307	5 710 106	7 063 801	6 211 357	2,7754	19 604 873	17 239 001
	8 061 369	383 029	205 230	699 858	8 266 599	1 082 886	2,7754	22 943 119	3 005 442
	1 851 811	499 267	523 786	747 079	2 375 597	1 246 347	2,7754	6 593 233	3 459 110

DEVISE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
	3 943 405	2 433 091	1 396 105	767 475	5 339 511	3 200 566	2,7754	14 819 278	8 882 850
	<b>18 013 079</b>	<b>3 816 637</b>	<b>5 032 429</b>	<b>7 924 519</b>	<b>23 045 508</b>	<b>11 741 156</b>		<b>63 960 503</b>	<b>32 586 404</b>
JPY	-	-	-	204 900	-	204 900	0,0216	-	4 419
	-	-	-	1 189 200	-	1 189 200	0,0216	-	25 649
	-	-	-	-	-	-	0,0216	-	-
	2 574 423	1	-	157 476	2 574 423	157 477	0,0216	55 527	3 397
	<b>2 574 423</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1 551 576</b>	<b>2 574 423</b>	<b>1 551 577</b>		<b>55 527</b>	<b>33 465</b>
KWD	-	-	-	-	-	-	7,9768	-	-
	-	-	-	-	-	-	7,9768	-	-
	6	3 000	-	-	6	3 000	7,9768	48	23 930
	-	3 000	-	-	-	3 000	7,9768	-	23 930
	<b>6</b>	<b>6 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>6 000</b>		<b>48</b>	<b>47 861</b>
NOK	-	-	580 021	-	580 021	-	0,2881	167 108	-
	-	-	-	-	-	-	0,2881	-	-
	-	1 000 019	900 021	900 000	900 021	1 900 019	0,2881	259 302	547 409
	2 070 474	1 212 329	1 090 188	1 090 500	3 160 662	2 302 829	0,2881	910 609	663 461
	<b>2 070 474</b>	<b>2 212 348</b>	<b>2 570 230</b>	<b>1 990 500</b>	<b>4 640 704</b>	<b>4 202 848</b>		<b>1 337 019</b>	<b>1 210 870</b>
QAR	94	47 000	-	-	94	47 000	0,6471	61	30 414
	-	-	-	-	-	-	0,6471	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,6471	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,6471	-	-
	<b>94</b>	<b>47 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>94</b>	<b>47 000</b>		<b>61</b>	<b>30 414</b>
SAR	-	-	-	-	-	-	0,6530	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,6530	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,6530	-	-
	35	25 650	-	-	35	25 650	0,6530	23	16 749
	<b>35</b>	<b>25 650</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>25 650</b>		<b>23</b>	<b>16 749</b>
SEK	-	-	-	-	-	-	0,2867	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,2867	-	-
	-	-	-	-	-	-	0,2867	-	-
	312	-	45 579	700	45 891	700	0,2867	13 156	201
	<b>312</b>	<b>-</b>	<b>45 579</b>	<b>700</b>	<b>45 891</b>	<b>700</b>		<b>13 156</b>	<b>201</b>
USD	17 070 753	3 696 155	3 785 765	1 882 413	20 856 518	5 578 568	2,4588	51 282 006	13 716 582
	757 097	22 444 953	222 176	2 834 192	979 274	25 279 145	2,4588	2 407 838	62 156 361
	633 009	684 407	2 041 629	3 576 082	2 674 637	4 260 489	2,4588	6 576 398	10 475 690
	1 963 562	2 320 903	265 923	85 546	2 229 485	2 406 448	2,4588	5 481 858	5 916 975
	<b>20 424 420</b>	<b>29 146 418</b>	<b>6 315 493</b>	<b>8 378 232</b>	<b>26 739 914</b>	<b>37 524 650</b>		<b>65 748 100</b>	<b>92 265 608</b>

**Ratio de liquidité :**

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 80% à partir de l'année 2017. La STB a affiché les ratios de liquidité suivants :

<b>Date</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Ratio</b>	100,84%	177,23%	199,25%

## 5.2\_Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 285 531mDT au 30/06/2017 contre 301 566mDT au 31/12/2016. Il se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Créances sur les établissements bancaires :</b>	<b>117 991</b>	<b>81 757</b>	<b>115 066</b>
- Comptes courants des banques résidentes	2	2	2
- Comptes courants des banques non résidentes	117 675	81 710	114 105
- Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	314	45	959
<b>Prêts aux établissements bancaires :</b>	<b>155 186</b>	<b>192 588</b>	<b>169 162</b>
- Prêts sur le marché monétaire en Dinars	80 000	120 000	122 000
- Prêts sur le marché monétaire en Devises	75 186	72 588	47 162
<b>Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)</b>	<b>10 085</b>	<b>3 731</b>	<b>12 429</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 269</b>	<b>4 508</b>	<b>4909</b>
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	155	47	58
- Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	2 114	4 461	4 851
<b>Total</b>	<b>285 531</b>	<b>282 584</b>	<b>301 566</b>

Les comptes correspondants débiteurs sont présentés nets des comptes correspondants créditeurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CHF	9 120	5 993	1 523	-	10 643	5 993	2,5264	26 888	15 141
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DKK	2 560	-	-	-	2 560	-	0,3713	950	-
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	DZD	744	-	-	-	744	-	0,0224	17	-
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	EUR	494 945	950 869	2 950 477	809 010	3 445 422	1 759 878	2,7754	9 562 423	4 884 366
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	GBP	477	4 985	2 326	393	2 803	5 378	3,1362	8 791	16 866
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	JPY	107 050	179 354	-	-	107 050	179 354	0,0216	2 309	3 868
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	NOK	5 125	-	-	-	5 125	-	0,2881	1 477	-
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SAR	25	-	-	-	25	-	0,6530	16	-
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	SEK	878	17 732	600	-	1 478	17 732	0,2867	424	5 084
									<b>9 603 295</b>	<b>4 925 324</b>
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CHF	17 206	4 948	770	20	17 976	4 968	2,5264	45 414	12 552
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DKK	3 547	-	-	-	3 547	-	0,3713	1 317	-
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	DZD	1 463	-	-	-	1 463	-	0,0224	33	-
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	EUR	1 340 867	1 335 142	798 973	1 335 667	2 139 840	2 670 808	2,7754	5 938 912	7 412 562
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	GBP	45 240	44 726	-	515	45 240	45 241	3,1362	141 881	141 883
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	JPY	164 250	1 202 729	-	-	164 250	1 202 729	0,0216	3 543	25 941
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	KWD	-	-	-	-	-	-	7,9768	-	-
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	NOK	4 605	2 000	9 298	-	13 903	2 000	0,2881	4 006	576
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SAR	220	-	-	-	220	-	0,6530	144	-
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	SEK	123	9 943	22 225	2 000	22 348	11 943	0,2867	6 407	3 424

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVISES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
									<b>6 141 655</b>	<b>7 596 938</b>
SUP A 12 MOIS	CHF	103 271	195 136	586 105	454 337	689 376	649 473	2,5264	1 741 626	1 640 816
SUP A 12 MOIS	DKK	19 401	11 382	13 327	6 699	32 728	18 081	0,3713	12 151	6 713
SUP A 12 MOIS	DZD	296 209	12 340 148	22 414	2 644 829	318 623	14 984 977	0,0224	7 140	335 813
SUP A 12 MOIS	EUR	22 973 533	42 860 403	76 450 737	52 743 910	99 424 270	95 604 313	2,7754	275 942 120	265 340 210
SUP A 12 MOIS	GBP	475 007	953 630	1 787 839	538 805	2 262 846	1 492 434	3,1362	7 096 738	4 680 573
SUP A 12 MOIS	JPY	2 647 146	122 138	49 373	240 075	2 696 519	362 213	0,0216	58 160	7 812
SUP A 12 MOIS	KWD	103	-	-	6 017	103	6 017	7,9768	821	47 996
SUP A 12 MOIS	LYD	350 021	437 176	823 361	659 388	1 173 381	1 096 565	1,7250	2 024 083	1 891 574
SUP A 12 MOIS	NOK	2 375	9 920	28 044	1 883	30 419	11 803	0,2881	8 764	3 401
SUP A 12 MOIS	SAR	82 082	670	12 526	69 987	94 608	70 657	0,6530	61 779	46 139
SUP A 12 MOIS	SEK	26 445	57 914	59 393	17 767	85 838	75 681	0,2867	24 608	21 696
									<b>286 977 990</b>	<b>274 022 743</b>

### 5.3\_Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 30 Juin 2017 et Décembre 2016 se présente comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Comptes courants débiteurs	1 018 210	939 698	928 195
- Crédits sur ressources spéciales	278 957	271 929	274 047
- Les créances prises en charge par l'État	35 063	39 334	35 063
- Bonification prise en charge par l'État	10 071	12 019	10 071
- Comptes courants associés	182 591	188 340	187 245
- Autres concours à la clientèle	7 120 774	6 612 729	6 806 006
- Créances à abandonner	3 562	3 562	3 562
- Créances rattachées	53 654	51 780	57 894
<b>Total Brut</b>	<b>8 702 882</b>	<b>8 119 391</b>	<b>8 302 083</b>
<b>Provisions</b>	<b>1 538 174</b>	<b>1 427 238</b>	<b>1 475 113</b>
- Provisions sur comptes courants	258 168	244 719	246 744
- Provisions sur ressources spéciales	141 893	136 257	138 833
- Provisions sur autres concours à la clientèle	1 016 268	929 444	972 856
- Provisions sur comptes courants associés	66 126	60 610	60 961
- Provisions sur créances à abandonner	455	455	455
- Provisions collectives	55 264	55 753	55 264
<b>- Agios réservés</b>	<b>1 321 049</b>	<b>1 206 251</b>	<b>1 257 249</b>
- Agios réservés sur comptes courants	92 275	85 091	88 739
- Agios réservés sur autres concours à la clientèle	1 096 637	991 019	1 029 119
- Agios réservés sur comptes courants associés	38 106	38 296	38 201
- Agios réservés sur ressources spéciales	78 957	79 514	78 957
- Agios réservés sur créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
- Agios réservés sur créances rattachées	11 967	9 224	19 126
<b>- Produits perçus d'avance</b>	<b>13 499</b>	<b>9 904</b>	<b>12 695</b>
<b><i>Total Net en mDT</i></b>	<b>5 830 160</b>	<b>5 475 998</b>	<b>5 557 026</b>

## Agios réservés :

Les comptes d'agios réservés arrêtés au 30/06/2017 se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Agios réservés sur C/C	92 275	85 091	88 739
Agios réservés sur Avals et Cautions	5 967	6 441	6 266
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	205 148	186 789	187 943
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	262 456	227 818	241 826
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	2 750	3 035	2 895
Agios réservés sur Ressources Spéciales	78 957	79 514	78 957
Agios réservés sur C/C Associés	38 106	38 296	38 201
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	620 316	566 936	590 189
Agios réservés/ créances à abandonner	3 107	3 107	3 107
Agios réservés sur créances rattachées	11 967	9 224	19 126
<b>Sous Total</b>	<b>1 321 049</b>	<b>1 206 251</b>	<b>1 257 249</b>
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	6 296	7 150	6 716
<b>Total en mDT</b>	<b>1 327 345</b>	<b>1 213 401</b>	<b>1 263 965</b>

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 30 juin 2017 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Produits perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 018 210	- 196 100	- 62 068	- 92 275	-	667 767
C/ Ressources spéciales	278 957	-56 889	-85 004	- 78 957	-	58 107
Comptes courants associés	182 591	-50 674	-15 453	- 38 106	-	78 358
Autres concours à la clientèle	7 165 908	-489 136	-527 131	- 1096 637	-13 499	5 039 505
Créances à abandonner	3 562	-455	-	-3 107	-	-
Créances rattachées	53 654	-	-	-11 967	-	41 687
<b>Total</b>	<b>8 702 882</b>	<b>-793 254</b>	<b>-689 656</b>	<b>-1 321 049</b>	<b>-13 499</b>	<b>5 885 424</b>
Provisions collectives						-55 264
<b>Encours net en mDT</b>						<b>5 830 160</b>

Suite à la mise en place depuis 2007 du nouveau progiciel du contentieux « IMX » une partie des intérêts de retard a été calculée, réservée et comptabilisée pour un montant de 620 316 mDT.

Ces intérêts de retard réservés sur créances contentieuses concernent seulement une partie des créances contentieuses gérées par le nouveau progiciel du contentieux et qui sont calculés et comptabilisés automatiquement par ce système.

Les agios réservés sur les comptes courants associés sont comptabilisés en partie au niveau du compte agios réservés sur CCA et en partie au niveau des comptes agios réservés sur les autres engagements.

### 5.3.1\_Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué par prélèvement sur les résultats du premier semestre 2017, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 26 339mDT.

Ainsi, au 30 Juin 2017, le solde des provisions additionnelles s'élève à 712 831mDT.

### 5.3.2\_Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la STB a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

### 5.3.3\_Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 35.063 millions de dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

### 5.4\_Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève à 1 080 575 mDT au 30/06/2017 contre 1 066 542mDT au 31/12/2016. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b><i>Titres de transaction</i></b>	<b>12 373</b>	<b>19 396</b>	<b>20 879</b>
Bons de trésor à court terme	12 826	20 068	21 450
Intérêts perçus d'avance	(453)	(672)	(571)
<b><i>Titres de placements</i></b>	<b>1 068 202</b>	<b>1 010 074</b>	<b>1 045 663</b>
Bons de trésor assimilables	1 039 681	985 174	1 009 974
Créances et dettes rattachées	28 521	24 900	35 689
<b>Total en mDT</b>	<b>1 080 575</b>	<b>1 029 470</b>	<b>1 066 542</b>

## 5.5\_Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 356 233mDT au 30/06/2017 contre 354 612 mDT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
-Titres d'investissement	139 382	100 658	156 918
-Titres de participations	96 648	99 642	96 346
- Fonds gérés SICAR	77 518	80 606	79 374
- Fonds commun de Placement	23 990	22 740	22 740
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	48 337	85 541	48 339
-Parts dans les entreprises liées	167 172	124 864	141 959
-Sociétés en liquidation	30	30	30
-Participations en rétrocession	19 709	20 657	19 709
-Créances et dettes rattachées	1648	371	3 506
<b>Valeur Brute en mDT</b>	<b>574 434</b>	<b>535 109</b>	<b>568 921</b>
Provisions	218 201	233 273	214 309
<b>Valeur Nette en mDT</b>	<b>356 233</b>	<b>301 836</b>	<b>354 612</b>

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	Solde au 30/06/2016	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement		Solde au 30/06/2017
					(+)	(-)	
Titres d'investissement	100 658	57 970	19 246	-	-	-	139 382
Fonds gérés SICAR	80 606	-	-	(5 508)	2 420	-	77 518
Fonds commun de placement	22 740	1 250	-	-	-	-	23 990
Titres de participation	99 642	450	3 446	-	2	-	96 648
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	85 541	2 000	2 138	-	-	37 066	48 337
Parts dans les entreprises liées	124 864	25 213	-	-	17 095	-	167 172
Société en liquidation	30	-	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	20 657	-	948	-	-	-	19 709
<b>Total en mDT</b>	<b>534 738</b>	<b>89 303</b>	<b>25 778</b>	<b>(5 508)</b>	<b>17 097</b>	<b>37 066</b>	<b>572 786</b>

La ventilation des titres au 30/06/2017 en titres cotés et titres non cotés se présente comme suit :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total en mDT
Portefeuille titres investissement	20 002	552 784	572 786

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur totale de 77 518 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 49 505mDT.

Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Remboursements antérieurs	Restitutions fonds/Rachat action	Résultats capitalisés	Solde au 30/06/2017
FG STB 1	8 000	2 127	-	-994	4 881
FG STB 2	8 000	4 331	-	1 398	5 067
FG STB 3	5 000	2 077	-	921	3 844
FG STB 4	6 500	2 008	-	1 289	5 782
FG STB 5	6 824	2 633	-	1 500	5 691
FG STB 6	2 707	1 085	-	169	1 791
FG STB 7	800	140	-	85	745
FG STB 8	6 752	3 852	-	3 604	6 507
FG STB 9	4 800	519	-	419	4 699
FG STB 10	8 748	186	-	196	8 758
FG STB 11	6 000	-	-	786	6 786
FG STB 12	9 898	-	-	1 550	11 448
FG STB 13	10 000	10 000	-	-	-
FG ID 1	2 000	1 630	-	862	1 232
FG ID 2	2 000	957	-	215	1 258
FG ID 3	5 436	2 839	-	1 183	3 780
FG ID 4	360	28	-	35	367
FG ID 5	1 133	173	-	288	1 248
FG ID 6	4 000	1 023	-	657	3 634
<b>Total en mDT</b>	<b>98 958</b>	<b>35 608</b>	-	<b>14 168</b>	<b>77 518</b>

## 5.6\_Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 101 094 mDT au 30 Juin 2017. Les mouvements enregistrés au cours du premier semestre 2017 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisition/ Cession du 1er semestre 2017	Valeur brute au 30/06/2017	AMT. au 31/12/2016	Dotation / Régul. 2017	Sortie AMT actif 2017	AMT. au 30/06/2017	Valeur Nette au 30/06/2017
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>16 377</b>	<b>375</b>	<b>16 753</b>	<b>14 364</b>	<b>849</b>	<b>-</b>	<b>15 213</b>	<b>1 540</b>
Logiciel informatique	16 320	375	16 696	14 364	849	-	15 213	1 483
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>220 534</b>	<b>5 072</b>	<b>225 606</b>	<b>123 364</b>	<b>2 687</b>	<b>-</b>	<b>126 052</b>	<b>99 554</b>
Terrains	17 773	-	17 773	-	-	-	-	17 773
Constructions	75 056	-75 056	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureaux	5 935	320	6 255	5 266	109	-	5 375	880
Matériel de transport	1 161	-	1 161	921	-	-	921	240
Matériel informatique	35 040	1 345	36 385	33 645	490	-	34 135	2 250
Matériel de Communication	3 002	194	3 196	2 054	70	-	2 124	1 072
Matériel de bureaux	16 206	103	16 309	15 538	142	-	15 680	629
Matériel de sécurité	3 329	212	3 541	2 420	65	-	2 485	1 056
Matériel de climatisation	5 458	55	5 513	4 534	110	-	4 644	869
Immeubles d'exploitation	-	75 056	75 056	31 211	779	-	31 990	43 066
Agencements, amén. et instal	36 509	325	36 834	25 321	741	-	26 062	10 772
Mob- bureau hors expl	32	1	33	30	1	-	31	2
Mat-outil hors exploit	372	-	372	312	4	-	316	56
Immeubles hors exploit	18 281	12	18 293	2 113	176	-	2 289	16 004
Constructions en cours	2 380	2 506	4 886	-	-	-	-	4 886
Imm. En attente affectation	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>236 911</b>	<b>5 448</b>	<b>242 359</b>	<b>137 728</b>	<b>3 536</b>	<b>-</b>	<b>141 265</b>	<b>101 094</b>

La Banque ne dispose pas d'une base de données détaillant les immobilisations comptabilisées par nature d'immobilisations et par référence.

## 5.7\_Autres actifs

Au 30/06/2017, les autres postes d'actif totalisent 755 002 mDT contre 620 538 mDT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Prêts au personnel	155 553	145 385	148 891
- Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	3 147
- État, impôt et taxes	31 407	30 679	30 212
- Stock divers	1 952	1 816	1 751
- Différence de change à la charge de l'état	129 212	5 798	4 457
- Siège, succursales et agences	2 325	37 719	5 100
- Comptes de régularisation actif	254 049	238 949	273 241
- Valeurs présentées à la compensation	36 766	21 276	47 031
- Effets financiers en recette	107	107	107
- Débits à régulariser	1 840	1 449	1 848
- Charges payées d'avance	919	596	918

- Produits à recevoir	2 404	7 923	1 082
- Créances cédées	2 136	2 136	2 136
- Autres	133 185	86 520	100 617
<b>Total en mDT</b>	<b>755 002</b>	<b>583 500</b>	<b>620 538</b>

### 5.8\_ – Banque central et CCP

Au 30/06/2017 ce poste totalise 1 123 576 mDT contre 827 873 mDT au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
- Appel d'offre	1 119 000	430 000	827 000
- BCT devise	2 879	2 691	243
- Dettes rattachées	1 560	152	493
- Autres	137	137	137
<b>Total</b>	<b>1 123 576</b>	<b>432 980</b>	<b>827 873</b>

Les comptes « B.C.T » Devises présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Ces suspens sont récapitulés par devises et par ancienneté dans le tableau suivant :

DEUISE	ANTERIORITE	LC	LD	NC	ND	LC ET NC BCT	LD ET ND BCT	COURS	LC ET NC BCT EN DT	LD ET ND BCT EN DT
GBP	Moins d'un trimestre	1 314 032	3 829 617	4 091 523	-	5 405 555	3 829 617	3,1362	16 952 900	12 010 445
	Plus d'un trimestre	-	180	430 000	430 000	430 000	430 180	3,1362	1 348 566	1 349 131
	Plus d'un semestre	1 224 750	1 224 576	2 491 913	2 490 000	3 716 663	3 714 576	3,1362	11 656 197	11 649 654
	Plus d'un an	879 949	90 914	88 526	42 235	968 474	133 149	3,1362	3 037 329	417 581
		<b>3 418 731</b>	<b>5 145 288</b>	<b>7 101 961</b>	<b>2 962 235</b>	<b>10 520 691</b>	<b>8 107 522</b>		<b>32 994 993</b>	<b>25 426 811</b>
MAD	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,2507	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,2507	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,2507	-	-
	Plus d'un an	-	-	612	-	612	-	0,2507	153	-
		-	-	<b>612</b>	-	<b>612</b>	-		<b>153</b>	-
MRO	Moins d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,0067	-	-
	Plus d'un trimestre	-	-	-	-	-	-	0,0067	-	-
	Plus d'un semestre	-	-	-	-	-	-	0,0067	-	-
	Plus d'un an	5 421 190	-	300 165	-	5 721 355	-	0,0067	38 470	-
		<b>5 421 190</b>	-	<b>300 165</b>	-	<b>5 721 355</b>	-		<b>38 470</b>	-

### 5.9\_ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 30/06/2017 ce poste totalise 226 491 mDT contre 83 052 mDT au 31/12/2016. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financiers est la suivante :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Comptes à vue des établissements financiers</b>	<b>77 712</b>	<b>30 164</b>	<b>41 037</b>
- Banques de dépôts	1	1	1
- Banques non résidentes	77 711	30 163	41 036

<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>148 779</b>	<b>102 751</b>	<b>42 015</b>
-Emprunts en dinars	92 000	102 000	42 000
-Emprunts en devises	56 768		
-Dettes rattachées	11	751	15
<b>Total en mDT</b>	<b>226 491</b>	<b>132 916</b>	<b>83 052</b>

Les comptes correspondants créditeurs sont présentés compensés nets des comptes correspondants débiteurs par devise.

Les comptes correspondants présentent des suspens, qui sont en cours d'apurement. Le tableau suivant récapitule ces suspens par devises et par ancienneté :

ANTERIORITE DES SUSPENS	DEVICES	DEBIT CORRES	CREDIT CORRES	DEBIT STB	CREDIT STB	DEBIT STB +DEBIT CORRES DEV	CREDIT STB +CREDIT CORRES DEV	COURS	DEBIT STB +DEBIT CORRES DT	CREDIT STB +CREDIT CORRES DT
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	AED	15	-	-	-	15	-	0,6581	10	-
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	CAD	11 741	14 163	11 152	78 262	22 893	92 425	1,8643	42 679	172 308
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	MAD	3 229	7 056	322	11 770	3 551	18 826	0,2507	890	4 719
SUP 3 MOIS INF 6 MOIS	USD	328 848	3 420 051	6 454 133	18 483 818	6 782 981	21 903 870	2,4588	16 677 993	53 857 234
									<b>16 721 572</b>	<b>54 034 261</b>
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	AED	15	-	-	-	15	-	0,6581	10	-
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	CAD	8 332	9 973	13 614	3 934	21 946	13 907	1,8643	40 915	25 926
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	MAD	4 560	-	-	2 930	4 560	2 930	0,2507	1 143	734
SUP A 6 MOIS INF 12 MOIS	USD	107 861	25 238 290	7 757 558	557 768	7 865 418	25 796 058	2,4588	19 339 491	63 427 346
									<b>19 381 558</b>	<b>63 454 007</b>
SUP A 12 MOIS	AED	1 709	434	5	48 425	1 714	48 859	0,6581	1 128	32 152
SUP A 12 MOIS	CAD	550 104	355 600	1 099 425	1 443 225	1 649 529	1 798 825	1,8643	3 075 218	3 353 549
SUP A 12 MOIS	MAD	45 026	142 733	10 080	204 863	55 106	347 596	0,2507	13 812	87 125
SUP A 12 MOIS	USD	6 482 056	7 585 403	6 759 493	17 202 156	13 241 549	24 787 560	2,4588	32 558 320	60 947 651
									<b>35 648 478</b>	<b>64 420 478</b>

### 5.10 Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 5 473 374 mDT au 30/06/2017 contre 5 443 231mDT au 31/12/2016. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à vue	1 466 241	1 399 006	1 466 245
Dépôts épargne	2 388 092	2 236 725	2 320 327
Compte à terme	410 788	497 673	439 800
Comptes en dinars convertibles	80 274	80 046	82 807
Dépôts en devises	386 684	341 649	381 064
Placements en devises	164 585	154 868	153 806
Bons de caisse	336 221	353 863	337 020
Autres sommes dues à la clientèle	178 886	244 493	162 253
Dettes rattachées	(7897)	(4 448)	(6 791)
Certificats de dépôts	69 500	111 500	106 700
<b>Total en mDT</b>	<b>5 473 374</b>	<b>5 415 375</b>	<b>5 443 231</b>

Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
<b>Dépôts à vue</b>	<b>2 003 806</b>	<b>93 978</b>	-	-	<b>2 097 784</b>
Dépôts à vue dinars	1 466 241	-	-	-	1 466 241
Comptes en dinars convertibles	80 274	-	-	-	80 274
Comptes en devises	386 684	-	-	-	386 684
Placement en devises	70 607	93 978	-	-	164 585
<b>Dépôts épargne</b>	<b>2 348 351</b>	-	<b>39 741</b>	-	<b>2 388 092</b>
Comptes spéciaux d'épargne	2 348 351	-	-	-	2 348 351
Autres comptes d'épargne		-	39 741	-	39 741
<b>Dépôts à terme</b>	<b>251 237</b>	<b>257 141</b>	<b>307 882</b>	<b>250</b>	<b>816 509</b>
Compte à terme	137 701	117 097	155 990	-	410 788
Bons de caisse	44 036	140 044	151 892	250	336 221
Certificats de dépôts	69 500	-	-	-	69 500
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>178 886</b>	-	-	-	<b>178 886</b>
<b>Total</b>	<b>4 782 280</b>	<b>351 119</b>	<b>347 623</b>	<b>250</b>	<b>5 481 271</b>

### 5.11 Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 291 711 mDT au 30/06/2017 contre 354 291 mDT au 31/12/2016 et se répartit comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<b>Emprunts obligataires &amp; privés</b>	<b>188 929</b>	<b>199 850</b>	<b>154 422</b>
<b>Ressources spéciales</b>	<b>97 102</b>	<b>189 782</b>	<b>190 069</b>
Ressources budgétaires	39 235	29 942	34 608
Ressources extérieures	57 867	159 840	155 461
<b>Intérêts sur emprunts obligataires</b>	<b>3308</b>	<b>5 302</b>	<b>6 788</b>
<b>Intérêts à payer sur ressources extérieures</b>	<b>1 984</b>	<b>3 590</b>	<b>2 624</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>388</b>	<b>388</b>	<b>388</b>
<b>Total en mDT</b>	<b>291 711</b>	<b>398 912</b>	<b>354291</b>

## 5.12\_ Autres passifs

Ce poste totalise 840 140 au 30/06/2017 contre 834180 mDT au 31/12/2016 :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provisions pour passifs et charges (1)	199 804	181 341	196 211
État, impôts, taxes et dettes sociales	27 743	22 644	21 301
Effets financiers non échus	184 646	198 784	204 486
Agios réservés pris en charge par l'État	6 296	7 150	6 716
Charges à payer	36 921	31 769	42 216
Créditeurs divers	2 666	2 424	2 595
Suspens à régulariser	5 915	5 915	5 915
Siège, succursales et agences	10 794	13 088	11 732
Comptes de régularisation-Passif	170 522	85 454	111 089
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	158 320	226 607	206 912
Autres crédits	336	336	5 386
Crédits à régulariser	3 196	3 644	336
Intérêts à recouvrir sur ressources spéciales	13 719	13 720	3 338
Écart de conversion(3)	9 164	14 687	13 719
Différence PF encaissement exigibles après encaissement(2)	10 099	652	2 228
<b>Total en mDT</b>	<b>840 140</b>	<b>808 215</b>	<b>834 180</b>

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la Banque au terme du premier semestre de l'année 2017s'élèvent à 199 804mDT contre 196 211mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Nature	Provision 31/12/2016	Dotation 2017	Reprise 2017	Provision 30/06/2017
Engagements par signature	43 185	-	557	42 628
Crédits engagés non utilisés	-	4 389	-	4 389
Départ à la retraite	26 440	-	-	26 440
Coût d'assainissement social	24 400	-	-	24 400
Débiteurs divers	2 345	85	-	2 430
Compte suspens	6 572	85	-	6 657
Risques FAS	1 284	-	-	1 284
Escompte papier commercial étranger	647	-	-	647
Comptes figés	2 180	-	-	2 180
Insuffisance d'inventaire	8 027	4	-	8 032
Suspens correspondants et écart de conversion	49 598	-	-	49 598
Comptes du personnel	1 798	-	-	1 798
Portefeuille à l'encaissement	109	-	-	109
Affaires en cours	14 547	189	430	14 306
Créances cédées	2 137	-	-	2 137
Comptes monétique	879	-	172	707
Autres provisions	12 063	-	-	12 063
<b>Total en mDT</b>	<b>196 211</b>	<b>4 752</b>	<b>1 159</b>	<b>199 804</b>

(2) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde créditeur de 10 099 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et aux valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
Valeur à l'encaissement	105 892
Valeurs exigibles après encaissement	(115 991)
<b>Total en mDT</b>	<b>(10 099)</b>

(3) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date.

### **5.13\_Capitaux propres**

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155 375 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la Banque se détaillent comme suit :

Description	Capital	Dotation de l'état	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régimes spécial	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves Pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres (1)	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de la période	Total en mDT
Solde au 31/12/ 2016 avant affectation	776875	117000	142663	12430	49479	196906	9974	8652	45028	(5509)	37324	(54 624)	(640110)	40 518	736 605
Affectation résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 518	-	(40 518)	-
Imputation sur le capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres imputations	-	-	-	-	-	-	-	257	-	-	-	-	-	-	257
<b>Résultat au 30/06/2017</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 649	12 649
<b>Solde au 30/06/2017</b>	<b>776 875</b>	<b>117 000</b>	<b>142 663</b>	<b>12 430</b>	<b>49 479</b>	<b>196 906</b>	<b>9 974</b>	<b>8 909</b>	<b>45 028</b>	<b>(5 509)</b>	<b>37 324</b>	<b>(14 106)</b>	<b>(640 110)</b>	<b>12 649</b>	<b>749 512</b>

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (Terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996 mDT).

### 5.13.1\_Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de Dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

La STB a bénéficié de cette dotation au titre de la mise en jeu de la garantie de l'État en matière de remboursement des échéances de certaines lignes des crédits extérieures suivantes :

Ligne	Encours 2011	Encours 2010	Échéances payées en 2011		Échéances à payer 2012-2014		Garantie de l'État	
			Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	Principal	Intérêt
EMP BEI P . G .E.T.II/ BNDT	15 498	17 801	2 303	961	7 715	2 072	10 018	3 033
EMPRT . BAD 6/ EX -BNDT	18	35 900	17 950	648	17 950	643	35 900	1 291
EMP GSI /EX BNDT	95 624	95 624	-	4 542	-	13 626	-	18 169
EMP BAD 7EME LIGNE BDET	37 974	48 824	10 850	2 102	32 550	3 347	43 399	5 449
<b>Total</b>	<b>149 115</b>	<b>198 149</b>	<b>31 102</b>	<b>8 253</b>	<b>58 215</b>	<b>19 688</b>	<b>89 317</b>	<b>27 941</b>

## 6. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1\_Passifs éventuels

Le poste passif éventuel se détaille au 30 Juin 2017 comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	661 293	612 264	634 782
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	569 172	436 208	506 369
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>1 230 465</b>	<b>1 048 472</b>	<b>1 141 151</b>
Crédits documentaires et acceptations import	405 847	291 298	285 249
Crédits documentaires et acceptations export	24 339	43 787	50 306
<b>Total crédits documentaires</b>	<b>430 186</b>	<b>335 085</b>	<b>335 555</b>
<b>Total passifs éventuels en mDT</b>	<b>1 660 651</b>	<b>1 383 557</b>	<b>1 476 706</b>

Les comptes des engagements hors bilan ne sont pas justifiés et ne reflètent pas d'une manière fiable et exhaustive les engagements réels de la Banque. Par conséquent et afin de pallier à cette situation, l'état des engagements hors bilan est élaboré à partir des déclarations extra-comptables.

Les projets en cours au niveau du système d'information permettront d'améliorer la qualité de l'information comptable.

### 6.2\_Engagements de financement donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 30 Juin 2017 à 154 244 mDT contre 133 127mDT au 31 décembre 2016.

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Engagements de financement	149 311	116 341	128 194
Engagements sur titres	4 933	2 933	4 933
<b>Total</b>	<b>154 244</b>	<b>119 274</b>	<b>133 127</b>

### 6.3\_Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 30 Juin 2017 à 1 516 514mDT contre 1 418 553mDT au 31/12/2016 :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	580 251	479 995	556 908
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	14 340	8 027	12 066
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	649 699	651 854	585 207
Garanties reçues de la clientèle	272 224	288 764	264 372
<b>Total en mDT</b>	<b>1 516 514</b>	<b>1 428 640</b>	<b>1 418 553</b>

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises en compte au niveau de l'hors bilan.

## 7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 7.1\_Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 30 Juin 2017 à 198 646mDT contre 179 942 mDT au 30 Juin 2016 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/ 2016	31/12/2016
<b>Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 266</b>	<b>8 197</b>	<b>15 667</b>
• Intérêts sur prêts sur le marché monétaire dinars	2 212	2 218	4 642
• Intérêts sur prêts sur le marché monétaire devises	4 054	5 979	11 025
<b>Intérêts sur créances sur la clientèle</b>	<b>182 736</b>	<b>164 469</b>	<b>342 546</b>
• Intérêts en agios sur comptes débiteurs	29 813	24 956	54 205
• Intérêts sur crédits à la clientèle	152 923	139 513	288 341
<b>Revenus assimilés</b>	<b>9 644</b>	<b>7 276</b>	<b>15 996</b>
<b>Total en mDT</b>	<b>198 646</b>	<b>179 942</b>	<b>374 209</b>

### 7.2\_Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 30 Juin 2017 à 40 170 mDT contre 32 658 mDT au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Chèques, effets, virements et tenue de compte	15 914	12 582	27 874
Opérations sur titres	378	309	531
Opérations de change	4 486	3 909	8 175
Opérations de commerce extérieur	870	916	1 760
Coffre-fort	19	15	35
Études	7 275	6 530	13 496
Autres	11 228	8 397	19 677
<b>Total en mDT</b>	<b>40 170</b>	<b>32 658</b>	<b>71 548</b>

### 7.3\_Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à 36 530mDT contre 34 286 mDT au 30 Juin 2016 et s'analyse comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Gains/Pertes nets sur titres de transaction	- 10 641	-903	-13 334
Gains nets sur titres de placement	33 080	24 939	57 772
Gains nets sur opérations de change	14 091	10 249	21 196
<b>Total en mDT</b>	<b>36 530</b>	<b>34 286</b>	<b>65 634</b>

Les pertes nettes sur titres de transaction sont réparties comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Plus-value de cession de titres	89	77	1 898
Plus-value de réévaluation des titres	1 382	9 216	25 698
Moins-value de cession de titres	-2	-1	-3
Moins-value de réévaluation des titres	-12 557	-11 413	-42 494
Intérêts sur BTC	447	1 218	1 563
<b>Total en mDT</b>	<b>-10 641</b>	<b>-903</b>	<b>-13 334</b>

Les gains nets sur titres de placement sont répartis comme suit :

Libellé	30/ 06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés	33 080	24 939	57 772
<b>Total en mDT</b>	<b>33 080</b>	<b>24 939</b>	<b>57 772</b>

### 7.4\_Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille-titres d'investissement s'élèvent au 30 Juin 2017 à 9 207mDT contre 9 290mDT au 30 Juin 2016 et s'analysent comme suit :

Libellé	30/ 06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	4 180	3 104	6 779
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	5 027	6 186	9 508
<b>Total en mDT</b>	<b>9 207</b>	<b>9 290</b>	<b>16 287</b>

Au 30/06/2017, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises associées se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Participations	Autres	Total en mDT
Dividendes	1 470	2 178	859	-	4 507
Jetons de présence	44	3	69	3	119
Revenus SICAR	401	-	-	-	401
<b>Total en mDT</b>	<b>1 915</b>	<b>2 181</b>	<b>928</b>	<b>3</b>	<b>5 027</b>

## 7.5\_Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 30 Juin 2017 à 117 125 mDT contre 104 003mDT au 30 Juin 2016 se détaillent comme suit :

Libellé	30/ 06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Opérations avec les établissements bancaires	23 740	9 469	27 673
Opérations avec la clientèle	84 275	83 652	166 370
Emprunts et ressources spéciales	8 937	10 656	19 741
Autres intérêts et charges	173	226	393
<b>Total en mDT</b>	<b>117 125</b>	<b>104 003</b>	<b>214 177</b>

## 7.6\_Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-59 514	-20 945	-44 563
Dotations aux provisions additionnelles	-40 379	-36 059	-77 973
Dotations aux provisions collectives	-	-	-
Créances passées par pertes	-727	-517	-1 111
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	18 960	18 596	34 200
Reprises sur provisions additionnelles	14 039	8 636	7 589
Reprises sur provisions collectives	-	-	489
Dotations aux provisions pour risques et charges	-362	-12 364	-26 025
Reprises sur provisions pour risques et charges	602	762	2 163
<b>Total en mDT</b>	<b>-67 381</b>	<b>-41 891</b>	<b>-105 232</b>

## 7.7\_Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille- titre d'investissement

Au 30 juin 2017, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 679	-2 139	-3 925
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-619	-59	-1 022
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	420	-81	-303
Pertes sur fonds SICAR	-36	-205	-5
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	719	2 478	23 285
Pertes sur titres de participations	-	-	-31 739
Reprises sur provisions pour fonds gérés	686	617	1 523
<b>Total en mDT</b>	<b>-3 509</b>	<b>611</b>	<b>-12 186</b>

## 7.8\_Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 30 juin 2017 un total de 3 175 mDT contre 2 875 mDT au 30 juin 2016, détaillés comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Revenus des immeubles	571	440	1 015
Intérêts sur crédits au personnel	2 569	2 386	4 950
Autres produits accessoires	35	49	93
<b>Total en mDT</b>	<b>3 175</b>	<b>2 875</b>	<b>6 058</b>

## 7.9\_Frais de personnel

Les frais de personnel ont atteint au 30 juin 2017 un total de 65 977 mDT contre 53 503 mDT au 30 juin 2016, détaillés comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Rémunération du personnel	48 627	41 282	87 774
Charges sociales et fiscales	16 148	11 144	24 529
Autres charges liées au personnel	1 201	1 077	1 916
<b>Total en mDT</b>	<b>65 977</b>	<b>53 503</b>	<b>114 219</b>

## 7.10\_Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 30 juin 2017 un total de 17 376 mDT contre 14 631 mDT au 30 juin 2016, détaillées comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Loyer	1 723	1 661	3 318
Entretiens et réparations confiés à des tiers	4 807	3 176	7 507
Travaux et façons exécutés par des tiers	3 087	2 299	6 438
Impôts et taxes	656	635	1 264
Fournitures faites à l'entreprise	836	730	1 682
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	423	181	1 237
Frais divers de gestion	3 947	4 569	9 155
Autres	1 897	1 382	3 004
<b>Total en mDT</b>	<b>17 376</b>	<b>14 631</b>	<b>33 605</b>

## 7.11\_Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 30 juin 2017 à 2 200 mDT contre - 808 mDT au 30 juin 2016 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Autres pertes provenant des éléments ordinaires	- 807	-2 614	-3 507
Autres gains provenant des éléments ordinaires	3 007	1 806	1 986
<b>Total en mDT</b>	<b>2 200</b>	<b>-808</b>	<b>-1 521</b>

## 7.12\_Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2017 correspond au minimum d'impôt.

## 8. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### 8.1\_Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1er semestre 2017, un flux net négatif de -361 914 mDT. Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 179 412mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 357 148mDT.
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un excédent de 31 249 mDT
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 29 590mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 67 978mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement de 142 538mDT.

### 8.2\_Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours du 1er semestre 2017, un flux net négatif de 1 371 mDT compte tenu de l'encaissement des intérêts et dividendes sur portefeuille investissement pour un montant de 11 064mDT, de l'acquisition d'immobilisations pour 5 448mDT et les acquisitions de portefeuille investissement pour 6 986 mDT.

### 8.3\_Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé au cours du 1er semestre 2017, un flux net négatif de 58 306 mDT.

### 8.4\_Liquidités et équivalents de liquidités

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse, CCP et reprise de liquidité	63 053	53 081	40 710
BCT(*)	-888 860	-325 148	-588 887
Banques et organismes spécialisés	40 279	55 672	85 836
Prêts emprunts sur le marché monétaire	9 193	79 444	99 091
Titres de transactions	12 373	19 396	20 879
<b>Total en mDT</b>	<b>-763 962</b>	<b>-117 555</b>	<b>-342 371</b>

(\*) Les montants inscrits dans la rubrique BCT correspondent à la différence entre les avoirs et les engagements de la banque envers la BCT.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017  
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE « STB»**

## **Introduction**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de Banque (STB) arrêtés au 30 juin 2017. Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Fondement de notre conclusion avec réserves**

1. Le système d'information de la banque comporte des insuffisances significatives qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

Ces défaillances, qui se rapportent particulièrement, à la justification et la réconciliation des flux et des opérations, à l'arrêté du tableau des engagements, à l'auxiliarisation des produits et à la comptabilisation des opérations en devises, ont limité l'étendue de nos travaux d'examen limité.

2. Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.1-5.2-5.8 & 5.9, les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que ces travaux pourraient, le cas échéant, mettre en évidence

3. La STB ne dispose pas encore d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la STB.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

## Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 1 à 3, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Tunisienne de Banque «STB» au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. A la date d'arrêt des états financiers intermédiaires, le fonds n'étant pas définitivement constitué et par conséquent la date d'adhésion des banques audit fonds ainsi que les cotisations en découlant ne peuvent être anticipées. De ce fait, aucune provision n'a été constituée au 30 juin 2017.
2. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
3. Les actifs de la banque comportent des engagements des entreprises opérant dans le secteur touristique, ayant bénéficié des mesures exceptionnelles prévues par la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 et maintenus dans leurs classes de risque de l'exercice 2014, s'élevant à 652 millions de dinars. Ces créances sont couvertes par des provisions de l'ordre de 71 millions de dinars.
4. Les actifs de la banque comportent 35 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
5. Le rapprochement du solde du compte «réserves pour fonds social» inscrit parmi les capitaux propres de la banque qui s'élève à 9 millions de dinars avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 21 millions de dinars a dégagé un déséquilibre entre les ressources et les emplois pour 12 millions de dinars dont l'origine n'a pas pu être justifié par la banque.
6. Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par référence à l'avis de l'avocat chargé de cette affaire, la banque n'encourt aucun risque. A cet effet, la banque a interjeté appel et aucune provision n'a été constatée à ce titre.

**Tunis, le 11 septembre 2017**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**CFA  
Fathi Saidi**

**Groupement CSL- CNH  
Samir Labidi**